

MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Venise-en-Québec tenue à l'Hôtel de Ville de Venise-en-Québec, lundi 7 novembre 2016 à 20h00 conformément aux dispositions du Code Municipal du Québec.

A cette assemblée sont présents les conseillers :

Mesdames Micheline Aubry et Line Émard, Messieurs Gérard Bouthot, Alain Paquin, André Surprenant et Michel Vanier formant Conseil au complet sous la présidence du Maire Monsieur Jacques Landry.

La Secrétaire-trésorière Madame Diane Bégin assiste également à cette assemblée

10620-11-16 - Adoption de l'ordre du jour

Proposé par : M. Jacques Landry
Appuyé par : M. Michel Vanier
ET RÉSOLU

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 novembre 2016 et de laisser l'item « Affaires Nouvelles » ouvert.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10621-11-16 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre et de la séance extraordinaire du 6 octobre 2016

Proposé par : M. Jacques Landry
Appuyé par : Mme Micheline Aubry
ET RÉSOLU

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre et de la séance extraordinaire du 6 octobre 2016

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10622-11-16 – T.E.C.Q. 2014 – 2018

CONSIDÉRANT que la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit modifier sa programmation approuvée par la résolution 10382-03-16 en date 7 mars 2016;

Proposé par : M. Alain Paquin
Appuyé par : Mme Line Émard
ET RÉSOLU

Que la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

Que la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Que la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 40\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

Que la Municipalité s'engage à informer le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10623-11-16 – Rapport inspecteur

Proposé par : M. Michel Vanier
Appuyé par : M. André Surprenant
ET RÉSOLU

Que ce Conseil prend acte du rapport de l'Inspecteur des bâtiments pour les permis émis pour la période du 1^{er} octobre 2016 au 31 octobre 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10624-11-16 – Octroi contrat armoires cuisine centre culturel

Proposé par : M. Michel Vanier
Appuyé par : M. Gérard Bouthot
ET RÉSOLU

Qu'un contrat soit accordé à la firme Armoires Cuisines Action/2157-5758 Québec Inc. pour un montant de 10 617.95\$ taxes incluses pour la fourniture et l'installation des armoires du centre culturel le tout selon leur soumission du 17 octobre 2016. Ce montant sera pris à même le règlement 413-2015 et le programme TECQ 2014-2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10625-11-16 – Budget – centre culturel

Proposé par : M. Michel Vanier
Appuyé par : M. André Surprenant
ET RÉSOLU

Qu'un budget au montant de 65 000\$ soit alloué pour la sonorisation et différents équipements (tables, chaises, rideaux, etc.) pour le centre culturel. Ce montant sera pris à même le règlement 413-2015 et le programme TECQ 2014-2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10626-11-16 – Constat d'infraction – 355, 23^e Avenue Est

CONSIDÉRANT un avis transmis au propriétaire du 355 23^e Avenue Est le 9 septembre dernier relativement à une demande de branchement au réseau d'égout aqueduc de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que rien n'a encore été fait à ce jour;

Proposé par : M. Michel Vanier
Appuyé par : M. Gérard Bouthot
ET RÉSOLU

Que ce Conseil autorise l'inspecteur à transmettre un constat d'infraction aux propriétaires du 355 23^e Avenue Est portant le numéro de lot 5 106 725. Que la firme Monty Sylvestre, Avocats soit mandatée afin de représenter la municipalité dans ce dossier advenant contestation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10627-11-16 – Octroi contrat – reconstruction du sous-sol

Proposé par : M. Michel Vanier
Appuyé par : M. Alain Paquin
ET RÉSOLU

Qu'un contrat soit accordé à la firme DRYCO pour les travaux de démolition et de reconstruction des planchers au sous-sol de l'Hôtel de Ville suite au dégât d'eau survenu les 22 et 23 octobre derniers pour un montant de 12 605\$ plus taxes tel que leur soumission D17-0024 et modification du 1^{er} novembre 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10628-11-16 – Budget entretien paysager 2017

Proposé par : M. Michel Vanier
Appuyé par : Mme Line Émard
ET RÉSOLU

Que ce Conseil accorde un contrat à la firme Serres & Pépinière Champlain pour les travaux d'aménagement et d'entretien paysager des terrains de la Municipalité pour l'année 2017 tel que leur soumission no. 0398 pour un montant de 15 500\$ plus taxes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10629-11-16 – Modification résolution – enlèvement réservoir

Proposé par : M. Michel Vanier
Appuyé par : Mme Micheline Aubry
ET RÉSOLU

De modifier la résolution no. 10599-10-16 pour l'enlèvement du réservoir le contrat est accordé à la firme Beaumont et Robitaille aux mêmes conditions.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10630-11-16 – Octroi contrat comptoirs salle de bain et loge – centre culturel

Proposé par : M. Michel Vanier
Appuyé par : M. Gérard Bouthot
ET RÉSOLU

Qu'un contrat soit octroyé à la firme Cuisines Action pour la fourniture et l'installation des comptoirs dans les 2 salles de bain et dans la loge du centre culturel pour la somme de 2 874,38\$ taxes incluses. Ce montant sera pris à même le règlement 413-2015 et le programme de la TECQ 2014-2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10631-11-16 – Autorisation paiement

Proposé par : M. Michel Vanier
Appuyé par : Mme Line Émard
ET RÉSOLU

Que ce Conseil autorise l'émission d'un chèque au montant de 10 462,72\$ à la firme Béton Bob Hudon Inc. pour trottoir

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10632-11-16 – Installation luminaire de rues

Proposé par : M. Michel Vanier
Appuyé par : Mme Micheline Aubry
ET RÉSOLU

Que ce Conseil autorise l'installation d'un luminaire de rue au coin de la 16^e Avenue Ouest et la 26^e Rue Ouest

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10633-11-16 – Motion de félicitations – Stéphane Balagué

Proposé par : M. Gérard Bouthot
Appuyé par : M. André Surprenant
ET RÉSOLU

Qu'une motion de félicitations soit adressée à M. Stéphane Balagué pour la réussite du cours Section 3 du programme pompier 1.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10634-11-16 – Remerciement Fête d'Halloween

Proposé par : M. Gérard Bouthot
Appuyé par : M. Alain Paquin
ET RÉSOLU

Qu'une motion de remerciement soit adressée aux organisateurs et aux bénévoles de la Fête de l'Halloween. Un gros merci aux bénévoles et aux commerçants impliqués. Un gros merci à Line Émard.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10635-11-16 – P.I.I.A. – 236, 14^e Avenue Est; 220 Venise Est; 34 rue des Rossignols; 184, 35^e Rue Ouest; 190 rue des Pinsons; 188, 12^e Avenue Ouest; 415 avenue de la Pointe-Jameson;

CONSIDÉRANT une demande des propriétaires du :
236 14^e Avenue Ouest – remplacement du bardeau par de l'acier prépeint
220 Avenue Venise Est – changement revêtement extérieur et ajout d'une fenêtre;
34 rue des Rossignols – fermeture galerie existante en moustiquaire;
184 35^e rue Ouest – nouvelle construction ;
190 rue des Pinsons – nouvelle construction;

188 12^{ème} Avenue Ouest – remplacement de la toiture par acier prépeint
415 Avenue de la Pointe-Jameson – remplacement du revêtement extérieur, changement de 3 fenêtres

CONSIDÉRANT que ces demandes sont soumises à un P.I.I.A ;

CONSIDÉRANT que ces projets respectent la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT une recommandation favorable du Comité Consultatif d'Urbanisme;

Proposé par : Mme Micheline Aubry
Appuyé par : M. Alain Paquin
ET RÉSOLU

Que les projets soient acceptés tels que présentés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10636-11-16 – Consentement propriétaire riverain

CONSIDÉRANT une demande de Les Croisières du Lac Champlain auprès du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques afin d'obtenir un bail pour le brise-lame en béton installé face à la propriété de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT l'obligation du propriétaire d'obtenir le consentement du propriétaire riverain adjacent ;

CONSIDÉRANT que le terrain riverain appartient à la Municipalité;

Proposé par : Mme Micheline Aubry
Appuyé par : M. Gérard Bouthot
ET RÉSOLU

Que ce Conseil accorde son consentement d'un bail pour le brise-lame adjacent au lot 5 106 167 appartenant à la Municipalité tel que présenté sur le plan préparé par M. Éric Denicourt, arpenteur-géomètre minute 28334 daté du 30 juin 2015.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10637-11-16 – Paiement LCL Environnement

Proposé par : Mme Micheline Aubry
Appuyé par : Mme Line Émard
ET RÉSOLU

D'autoriser le paiement de 17 246.25\$ à la firme LCL Environnement représentant une partie des travaux de caractérisation environnementale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10638-11-16 – Plan d'action – rejet eaux réseau égout

CONSIDÉRANT une demande du Ministère des Affaires Municipales relativement à de l'infiltration d'eaux parasites dans le réseau d'égout ;

Proposé par : Mme Micheline Aubry
Appuyé par : M. André Surprenant
ET RÉSOLU

Que ce Conseil approuve le plan d'action daté du 7 novembre 2016 visant à identifier et éliminer les sources de débits d'eaux parasites tel que déposé en annexe et faisant partie intégrante de la résolution.

Qu'une copie du plan d'action soit transmise à la Municipalité St-Georges-de-Clarenceville afin qu'elle procède aux mêmes actions que la Municipalité de Venise-en-Québec afin d'éliminer les sources de débits d'eau parasites provenant de son réseau d'égout.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10639-11-16 – Acceptation finale – égout aqueduc 15^e, 30^e et 23^e

Proposé par : Mme Micheline Aubry
Appuyé par : M. Alain Paquin
ET RÉSOLU

Que ce Conseil procède à l'acceptation finale des travaux pour le projet égout aqueduc Phase 2 et autorise la Directrice-générale et secrétaire-trésorière à signer le certificat de réception définitive des ouvrages et d'autoriser l'émission d'un chèque au montant de 337 719,30\$ représentant la libération du montant de retenue et la balance des montants dus tel qu'approuvés par l'ingénieur en date du 11 octobre 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10640-11-16 – Demande égout aqueduc – 24^e Avenue Ouest

CONSIDÉRANT une demande de citoyens pour le prolongement d'égout aqueduc sur la 24^e Avenue Ouest;

Proposé par : Mme Micheline Aubry
Appuyé par : M. Michel Vanier
ET RÉSOLU

Qu'une demande soit adressée aux ingénieurs afin de nous soumettre un prix budgétaire pour ce prolongement de réseau.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10641-11-03 – Demande à la Régie – entente intermunicipale

CONSIDÉRANT les demandes répétées de la Municipalité de Venise-en-Québec de procéder à la révision de l'entente avec la Régie Intermunicipale d'approvisionnement en eau potable Henryville-Venise;

CONSIDÉRANT qu'en septembre 2013 la firme Raymond Chabot Grant Thornton a présenté une étude et recommandé une solution équitable;

CONSIDÉRANT que suite à cette étude et aux représentations auprès de la Régie Intermunicipale d'approvisionnement en eau potable Henryville-Venise aucune autre action n'a été entreprise;

CONSIDÉRANT que certaines municipalités dépassent leur débit alloué;

CONSIDÉRANT qu'aucune pénalité n'a encore été appliquée concernant ces dépassements;

CONSIDÉRANT que le fait de ne pas appliquer ces pénalités est en défaveur de la Municipalité de Venise-en-Québec puisque celle-ci assume 65.79% des coûts d'immobilisation;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Venise-en-Québec aimerait que l'entente soit traitée de façon équitable;

CONSIDÉRANT que si aucune action n'est entreprise de la part de la Régie dans un très court délai, la Municipalité devra donc agir légalement afin de faire respecter ses droits;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Venise-en-Québec espère obtenir une entente qui satisferait toutes les parties;

Proposé par : Mme Micheline Aubry
Appuyé par : M. Gérard Bouthot
ET RÉSOLU

Que ce Conseil demande à la Régie Intermunicipale d'approvisionnement en eau potable Henryville-Venise de transmettre le rapport de révision de l'Entente préparé par la firme Raymond Chabot Grant Thornton à leur procureur juridique afin qu'ils en prennent connaissance et qu'ils viennent expliquer leur compréhension de ce rapport aux membres de la Régie lors d'une réunion à laquelle les élus de toutes les municipalités pourraient être invités.

10642-11-16 – Demande aqueduc – 220 Avenue Venise Est

CONSIDÉRANT une demande de prolongement du réseau d'aqueduc pour l'immeuble situé au 220 Avenue Venise Est;

Proposé par : Mme Micheline Aubry
Appuyé par : M. Michel Vanier
ET RÉSOLU

Que ce Conseil est d'accord avec ce prolongement et de mandater l'inspecteur afin de vérifier le coût pour ce branchement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10643-11-16 – Budget Régie I.A.E.P.H.V.

Proposé par : Mme Micheline Aubry
Appuyé par : M. André Surprenant
ET RÉSOLU

Que ce Conseil adopte le budget 2017 de la Régie Inter-municipale d'approvisionnement en eau potable Henryville Venise pour un montant total de 535 300\$ et représentant une quote-part au montant de 289 497\$ pour la Municipalité de Venise-en-Québec.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10644-11-03 – Nomination Alain Paquin – Régie en remplacement - André Surprenant

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Venise-en-Québec désire un changement de représentant au sein du Comité de la Régie Intermunicipale D'Approvisionnement en Eau Potable Henryville-Venise

Proposé par : Mme Micheline Aubry
Appuyé par : M. André Surprenant
ET RÉSOLU

Que M. Alain Paquin soit nommé représentant de la Municipalité de Venise-en-Québec afin de siéger à la Régie de l'AEPHV.

Qu'une motion de remerciement soit adressée à M. André Surprenant pour ses années au sein du comité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10645-11-16 – Entretien patinoire

Proposé par : Mme Line Émard
Appuyé par : M. André Surprenant
ET RÉSOLU

Que M. Roger Giasson soit nommé en tant que responsable de l'entretien de la patinoire pour la saison 2016-2017. Qu'un budget au montant de 1 500\$ soit alloué à cette fin.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10646-11-16 – Budget dépouillement de Noël

Proposé par : Mme Line Émard
Appuyé par : Mme Micheline Aubry
ET RÉSOLU

Qu'un budget au montant de 5 000\$\$ soit alloué pour le dépouillement de l'arbre de Noël 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10647-11-16 – Permis alcool – activités S.I.T.E.

Proposé par : Mme Line Émard
Appuyé par : M. Gérard Bouthot
ET RÉSOLU

Que ce Conseil avise la Régie des Alcools, des courses et des jeux qu'il ne s'objecte pas à l'exploitation du permis demandé par S.I.T.E. pour leurs activités au Quai municipal les 27-28-29 janvier pour le tournoi de hockey d'antan, les 3-4-5 février, Tournoi de pêche blanche et les 11 et 12 mars pour la Fête des sucres à la condition que celui-ci respecte la réglementation en vigueur dans la Municipalité ainsi que la réglementation du Ministère du Travail et du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10648-11-16 – Demande prêt quai municipal – 2 septembre 2017

Proposé par : Mme Line Émard
Appuyé par : M. André Surprenant
ET RÉSOLU

D'autoriser Mme Louise Brisson à utiliser le kiosque situé au quai municipal pour la célébration d'un mariage le samedi 2 septembre 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10649-11-16 – Autorisation Club Motoneige Baie Missisquoi

Proposé par : Mme Line Émard
Appuyé par : M. André Surprenant
ET RÉSOLU

D'autoriser le club de motoneige Baie Missisquoi à circuler sur une partie du terrain du parc Jameson pour un sentier de motoneige pour la saison 2016-2017 soit jusqu'au 15 avril 2017 et que l'entretien des pistes se fasse dans un délai raisonnable. Que le club de motoneige prenne entente avec les organismes municipaux afin de ne pas nuire aux autres activités.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10650-11-16 – Prêt chalet des générations – cours de danse

Proposé par : Mme Line Émard
Appuyé par : M. André Surprenant
ET RÉSOLU

Que ce Conseil autorise Mme Chantal Therrien à utiliser le chalet des générations les mercredi soir de 19h à 20h30 débutant le 11 janvier et les samedi de 9h à 10 :30 débutant le 14 janvier 2016 pour des cours de salsa.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10651-11-03 – Réservation Fête Nationale 2017

Proposé par : Mme Line Émard
Appuyé par : Mme Micheline Aubry
ET RÉSOLU

Que ce conseil autorise la Directrice-générale et secrétaire-trésorière à réserver avec la firme Productions Prostar pour les activités des tout-petits du 24 juin 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10652-11-16 – Déneigement trottoirs

Proposé par : M. André Surprenant
Appuyé par : Mme Line Émard
ET RÉSOLU

Qu'un contrat soit accordé à la firme Ferme BelleMana pour le déneigement des trottoirs municipaux au prix de 80\$/heure payable mensuellement ainsi qu'au déneigement de l'entrée de la caserne adjacent à l'Hôtel de Ville et de la caserne d'incendie et des premiers répondants situés sur la 16^e Avenue Ouest pour un montant de 1 200\$ plus taxes pour la saison 2016-2017 payable comme suit : 500\$ en janvier et la balance à la fin de la saison.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10653-11-16 – Octroi contrat pavage

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 26 octobre 2016 pour des travaux de pavage sur la 16^{ème} Avenue Ouest;

Proposé par : M. André Surprenant
Appuyé par : Mme Micheline Aubry
ET RÉSOLU

Que le contrat soit accordé à la firme Béton Mobile St-Alphonse Inc. pour un montant de 32 224.62\$ tel que leur soumission du 26 octobre 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10654-11-16 – Appui projet réseau électrique métropolitain

CONSIDÉRANT QUE les villes de Saint-Jean-sur-Richelieu et Chambly souhaitent le prolongement du projet de Réseau électrique métropolitain (REM) de transport collectif jusqu'à l'intersection des autoroutes 10 et 35;

CONSIDÉRANT QUE le REM permet de réévaluer toute la planification du transport dans la région métropolitaine et d'apporter des solutions novatrices, créant un transport collectif innovant pour les générations futures;

CONSIDÉRANT QUE la jonction routière 10/35 est un point névralgique du développement économique de la Montérégie;

CONSIDÉRANT QU'un mémoire a été déposé concluant aux mérites environnementaux et économiques d'un tel prolongement;

CONSIDÉRANT QUE le projet initial s'arrêtant à Brossard pourrait aggraver les problèmes de congestion sur la Rive-Sud;

EN CONSÉQUENCE IL EST :

Proposé par : M. André Surprenant
Appuyé par : M. Gérard Bouthot
ET RÉSOLU

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le conseil de la Municipalité de Venise-en-Québec appuie les démarches des villes de Saint-Jean-sur-Richelieu et Chambly afin que le projet de réseau électrique métropolitain de transport soit prolongé jusqu'à l'angle des autoroutes 10 et 35.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10655-11-16 – Fermeture bureaux période des fêtes

Proposé par : M. Jacques Landry
Appuyé par : M. André Surprenant
ET RÉSOLU

Que les bureaux de l'Hôtel de Ville soient fermés durant la période des Fêtes soit du 23 décembre 2016 à midi jusqu'au mardi 3 janvier 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10656-11-16 – Maire-suppléant

Proposé par : M. Jacques Landry
Appuyé par : Mme Line Émard
ET RÉSOLU

Que M. Gérard Bouthot soit nommé comme maire-suppléant pour une période de 3 mois soit jusqu'au 7 février 2017

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10657-11-16 – Remerciement Maire-suppléant

Proposé par : M. Jacques Landry
Appuyé par : M. André Surprenant
ET RÉSOLU

Qu'une motion de remerciements soit adressée à Mme Micheline Aubry pour son mandat en tant que maire-suppléant sortant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10658-11-16 – Comptes du mois

Proposé par : M. Jacques Landry
Appuyé par : M. André Surprenant
ET RÉSOLU

D'approuver la liste des comptes ainsi que les salaires totalisant 526 319,41\$ le tout tel que ci-après listé.

No CHEQUES	FOURNISSEURS	DESCRIPTION	MONTANT
L1600094	ARÉO-FEU LTÉE	SERVICE D'INCENDIE	230,71 \$
L1600095	HYDRO QUÉBEC	ÉLECTRICITÉ	7 225,63 \$
L1600096	LE RÉSEAU MOBILITÉ PLUS	TÉLÉCOMMUNICATION SI/PR	150,51 \$
L1600097	M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU	QUOTES PARTS,	17 356,37 \$
L1600098	PITNEY BOWES	SERVICE D'INCENDIE/ POSTE CANADA /VOIRIE	1 034,79 \$
L1600099	SERVICE DE CARTES DESJARDINS	TÉLÉPHONIE	1 715,08 \$
L1600100	TÉLÉBEC LTÉE	CELLULAIRES	151,77 \$
L1600101	TÉLUS	ÉLECTRICITÉ	164,67 \$
L1600102	XITTEL INC.	CONTRAT DE SERVICE	264,22 \$
513 À 515	DÉBOURSÉ SEPTEMBRE		
C1600516	RÉGIE I.A.E.P.H.V.	QUOTE-PART	95 946,00 \$
517 À 570	DÉBOURSÉ SEPTEMBRE		
C1600571	9291-6444 QUÉBEC INC.	LOYER MAISON DES JEUNES	1 149,75 \$
572 À 577	DÉBOURSÉ SEPTEMBRE		
C1600578	LES FLEURONS DU QUÉBEC	ADHÉSION 2017	1 318,76 \$
C1600579	LA CAPITALE ASS.ET GEST. DU PAT	COTISATIONS ASSURANCE SALAIRE	1 802,54 \$
C1600580	MINISTRE DES FINANCES	SERVICES POLICIERS	104 107,00 \$
C1600581	PITNEY BOWES	CONTRAT DE SERVICE	528,07 \$
C1600582	LA SECTION LOCAL 956 D'UNIFOR	COTISATIONS SYNDICALES	221,96 \$
C1600583	DERAGON AUTO-CITÉ IMC.	ACHAT VÉHICULE VOIRIE	20 811,79 \$
C1600584	AXIM CONSTRUCTION	DÉCOMPTE PROGRESSIF # 5	127 931,42 \$
C1600586	DÉBOURSÉ SEPTEMBRE		0,00 \$

C1600587	LES ENTREPRISES D'ÉLECTRICITÉ R.B.M.	CENTRE CULTUREL	5 426,82 \$
C1600588	BYE BYE PAPERASSE	SERVICE DE DÉCHIQUETAGE	539,58 \$
C1600589	9291-6444 QUÉBEC INC.	DÉBOURSÉ NOVEMBRE	
C1600590	AQUA DATA INC.	INSPECTION BORNES FONTAINES	4 075,86 \$
C1600591	AUBRY, MICHELINE	CCU 31 OCTOBRE	45,00 \$
C1600592	ARTICLES PROMOTIONNEL DANIEL DUPUIS	SERVICE D'INCENDIE	794,76 \$
C1600593	ADAMS EXCAVATION	CENTRE CULTUREL	626,61 \$
C1600594	BORDO, LANA	ENTRETIEN BATIMENTS	1 331,59 \$
C1600595	BOUTHOT GÉRARD	CCU 31 OCTOBRE	35,00 \$
C1600596	CAFÉ ROUGE	REPAS NOUVEAU ARRIVANTS / CAUCUS	1 514,91 \$
C1600597	CHARTRAND, SUZANNE	REMB. POUR REPAS	151,77 \$
C1600598	CMP MAYER INC.	SERVICE D'INCENDIE	1 724,63 \$
C1600599	COMMUNICATION RADIOTECH INC.	SERVICE D'INCENDIE	335,44 \$
C1600600	CONSTRUCTION ROBERT FLEURY	TOITURE GARAGE MUNICIPAL	4 169,74 \$
C1600601	CARDIO CHOC	PREMIER RÉPONDANT	57,48 \$
C1600602	LA COOP DES MONTÉRÉGIENNES	POMPE/SECOURS À BATTERIE H V	401,28 \$
C1600603	CHAUFFAGE P. GOSSELIN INC.	GÉNÉRATRICE	35,01 \$
C1600604	CONSTRUCTION DANY BOUCHER	HOTEL DE VILLE ET CENTRE CULTUREL/TROTTOIRS	11 054,85 \$
C1600605	GROUPE ENVIRONEX	ANALYSES EAUX	1 642,19 \$
C1600606	ÉCHO-TECH H2O INC.	ANALYSES ÉTANGS	2 285,13 \$
C1600607	GARAGE LÉO LORD	VOIRIE	54,73 \$
C1600608	GARAGE STÉPHANE BELHUMEUR	AUTOBUS/BALAI DE RUE	1 589,23 \$
C1600609	GROUPE ULTIMA INC.	ASSURANCE GÉNÉRALE	682,00 \$
C1600610	GERVAIS MARIELLE	CCU 31 OCTOBRE	35,00 \$
C1600611	GRENON MYLÈNE	REMB. ACTIVITÉ	153,00 \$
C1600612	J. GAGNÉ EXCAVATION	TRANSPORT ET FOSSÉ	2 402,98 \$
C1600613	JACQUES THIBAUT (PIERREVILLE)	INSPECTION SERVICE D'INCENDIE	574,88 \$
C1600614	JOHANNE BOUTHILLIER ENTRETIEN	LAVAGE DES VITRES	90,00 \$
C1600615	MÉDIAS TRANSCONTINENTAL S.E.N.C.	AVIS PUBLIC	137,97 \$
C1600616	JLD-LAGUË	VOIRIE	188,04 \$
C1600617	L'HOMME ET FILS ENR	VOIRIE-CENTRE CULTUREL-PARC ÉGLISE	2 213,81 \$
C1600618	LALONDE NICOLE	CCU 31 OCTOBRE	35,00 \$
C1600619	LAVOIE MARCEL	CCU 31 OCTOBRE	35,00 \$
C1600620	LES ENTREPRISES D'ÉLECTRICITÉ R.B.M, INC	CENTRE CULTUREL	1 235,98 \$
C1600621	LAMOTHE MARTIN	KIOSQUE TOURISTIQUE- AFFICHE	100,00 \$
C1600622	MARCEL DUVAL FER & MÉTAUX	SERVICE D'INCENDIE	86,23 \$
C1600623	MUNICIPALITÉ D'HENRYVILLE	ENTRAIDE	795,38 \$
C1600624	MUNICIPALITÉ DE SAINT- SÉBASTIEN	ENTRAIDE	220,90 \$
C1600625	MOTO SPORT G&L	SERVICE D'INCENDIE	53,46 \$
C1600626	MEUNERIE NORMAN GAMACHE INC.	ENVIRONNEMENT/ MANGEOIR	53,99 \$
C1600627	MONTY SYLVESTRE, Conseillers Juridiques	HONORAIRES PROFESSIONNELS	813,89 \$
C1600628	PAPETERIE COWANSVILLE	FOURNITURES DE BUREAU	275,81 \$
C1600629	PAVAGE D-L INC.	PAVAGE 39e RUE EST	9 028,99 \$
C1600630	PIÈCES D'AUTOS DE BEDFORD	VOIRIE	229,90 \$
C1600631	PLOMBERIE PIER-EAU INC.	PRESBYTERE	265,81 \$
C1600632	PROPANE SURÔIT BEDFORD	PATINOIRE ZAMBONIE	82,78 \$
C1600633	PAQUETTE RAYMOND	CCU 31 OCTOBRE	35,00 \$
C1600634	PHOTOS SOUVENIR CRÉATIONS	NOUVEAU ARRIVANTS	60,00 \$
C1600635	RONA INC	CENTRE CULTUREL	1 934,53 \$
C1600636	ROBICHAUD DIANE	CCU 31 OCTOBRE	35,00 \$
C1600637	SAUVE-GARDE NATURE	ENVIRONNEMENT/ MANGEOIR	120,00 \$
C1600638	SERRES ET PÉPINIÈRE CHAMPLAIN	AMÉNAGEMENTS TERRAINS MUNICIPAUX	19 143,38 \$
C1600639	SUPER SOIR	CARBURANT VOIRIE/AUTOBUS/SI	951,04 \$
C1600640	SURPRENANT, ANDRÉ	CONGRÈS 2016	1 099,71 \$

C1600641	SOTAR	HONORAIRES PROFESSIONNELS	114,98 \$
C1600642	TECHNO-CONTRÔLE 2000 INC.	SERVICE D'INCENDIE	274,66 \$
C1600643	TOILETTES PORTATIVES SANIBERT	TERRAINS ET PARCS	512,71 \$
C1600644	TOURISME MONTÉRÉGIE	ADHÉSION 2017	494,39 \$
C1600645	TETRA TECH QI INC.	HONORAIRES PROFESSIONNELS	<u>1 814,43 \$</u>
		SOUS-TOTAL	466 553,04 \$
		SALAIRES EMPLOYÉS DU 25/09 AU 29/10 2016	56 114,21 \$
		SALAIRES MAIRES ET CONSEILLERS	3 652,16 \$
		TOTAL :	526 319,41 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10659-11-16 – Levée de l'assemblée

Proposé par : Mme Micheline Aubry
Appuyé par : Mme Line Émard
ET RÉSOLU

Que l'assemblée régulière du 7 novembre 2016 soit levée à 20h50

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Jacques Landry
MAIRE

Diane Bégin
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

CERTIFICATS CRÉDITS DISPONIBLES

Je soussignée certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses décrétées par le Conseil dans la présente assemblée.

Diane Bégin, Secrétaire-trésorière

Je, Jacques Landry, Maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal